

# TRESORERIE

## RELEVÉ DES CLUBS

Le 2<sup>ème</sup> relevé de la saison 2022/2023 des clubs arrêté au 31 Mars 2023 a été envoyé à tous les trésoriers le vendredi 31 mars 2023.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 24 Avril 2023.

### **ATTENTION !**

En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

### **RAPPEL ! Clubs réglant par chèque :**

Bourg Sud

Bourg Turc ACCFT

Chazey Bons